



Commune de Joncherey
Territoire de Belfort

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2023

COMMUNE DE JONCHEREY

1. Cadre général d budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet www.joncherey.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Une présentation succincte est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communale.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2023 représentent 982 919.37 € auxquelles il convient d'ajouter 276 587.65 € de report d'excédent de l'année précédente, soit un montant total de **1 259 507.02 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. La commune prévoit pour l'année 2023 un montant total des dépenses de 949 532.71 € La différence entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit ici 309 974.31 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette différence est rajoutée aux montants des dépenses de fonctionnement et reversée en section d'investissement, en recettes. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc à **1 259 507.02 €**.

Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2023

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	949 532.71 €	Recettes réelles	982 919.37 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	949 532.71 €	TOTAL	982 919.37 €
002		002	276 587.65 €
TOTAL	949 532.71 €	TOTAL	1 259 507.02 €
023	309 974.31 €		
Total du budget 2023	1 259 507.02 €	Total du budget 2023	1 259 507.02 €

3. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement espérées pour l'année 2023 représentent 526 831.90 € auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 309 974.31 € € soit un montant total de recettes attendues de **836 806.21 €**.

Elles sont générées par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (modernisation du réseau éclairage public, démolition local et construction local de rangement, réfection voirie, maisons des aînés...)

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de matériel, de biens immobiliers, d'études de travaux sur du neuf ou de l'ancien. La commune prévoit pour l'année 2023 un montant total des dépenses de 633 800.24 € auquel il faut rajouter un déficit d'investissement reportée de 203 005.97 €, soit un montant total des dépenses de **836 806.21 €**

Les dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2023

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	633 800.24 €	Recettes réelles	526 831.90 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	633 800.24 €	TOTAL	526 831.90 €
001	203 005.97 €	001	
TOTAL	836 806.21 €	TOTAL	526 831.90 €
		021	309 974.31€
Total du budget 2023	836 806.21 €	Total du budget 2023	836 806.21 €

4. Les principaux projets de l'année

- Fin de la modernisation du réseau d'éclairage public
- Démolition local amianté et fin construction local associations
- Travaux de voirie
- Enfouissement réseaux place charbonnier avec TDE90
- MO maison des aînés et financement

5. Niveau de l'épargne Brute de l'exercice (CAF) :

Dépenses		Recettes	
Ch.011 Charges à caractère générale	245 930.00 €	Ch.13 atténuation de charges	0.00 €
Ch.12 Personnel	359 616.00 €	Ch.70 Produits services	39 189.00 €
Ch.14 reversement, péréquation	173 888.00 €	Ch 73 impôts à recevoir	718 958.00 €
Ch.65 Elus	58 690.00 €	Ch.74 dotations, sub.	178 072.37 €
Ch.66 charges financières	17 542.00 €	Ch.75 autres produits	43 200.00 €
Ch.67 charges exceptionnelles	84 000.00 €	Ch.76 produits financiers	0
Ch.042 charges exceptionnelles	9 816.71 €	Ch.77 produits excep.	3 500.00 €
		R 002 Résultat à reporter	276 587.65 €
TOTAL BP	949 532.71 €	TOTAL BP	1 259 507.02 €

C.A.F. BRUTE = 309 974.31 €

CAF NETTE = 309 974.31 € – 69 358.00 € = 240 616.31 €

6. L'endettement de la commune au 01/01/2023 : Ratio

- 1 441 habitants au 1^{er} janvier 2023
- 571 343.03 € encours de la dette au 01/01/2023 soit 396.49 €/hab
- 2 emprunts se terminent en juillet 2023

7. La fiscalité :

La commune n'a pas augmenté ces taux de fiscalité locale depuis plusieurs années. Pour 2023 pas d'augmentation des taux.

- Taxe d'habitation : 12.51 % (résidence secondaire)
- Taxe foncière : 28.40 %
- Taxe foncier NB : 41.46 %

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

- La commune compte 7 agents titulaires dont 1 à temps NC, 2 agents stagiaires à temps NC.
- Les charges du personnel (chapitre 012) s'élèvent à 359 616 € et représentent 38.32 % des dépenses réelles de fonctionnement

9. Conclusion

Malgré la baisse des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.